

DÉCLARER SES IMPÔTS EN LIGNE

Cliquez pour avancer!



26/03/2019

Olivier

POUR QUI ???

Téledéclaration obligatoire en 2019

À compter de 2019, tous les contribuables doivent déclarer leurs revenus en ligne.

26/03/2019

Olivier

Date limite!!!

La date limite pour la déclaration d'impôts 2019

Les dates limites pour déclarer ses revenus via Internet varient en fonction du numéro de département de résidence du contribuable.

- du 01 au 19 (zone 1) : 21 Mai 2019
- du 20 au 49 (zone 2) : 28 Mai 2019
- du 50 au 974/976 et non-résidents (zone 3) : 4 Juin 2019

26/03/2019

Olivier

COMMENT???

The screenshot shows a Google search for 'impots.gouv.fr'. The search bar contains 'impots.gouv.fr' and the search button is visible. Below the search bar, there are navigation tabs: 'Tous', 'Actualités', 'Shopping', 'Vidéos', 'Images', 'Plus', 'Paramètres', and 'Outils'. The search results show 'Environ 4 070 000 résultats (0,42 secondes)'. The first result is 'Accueil | impots.gouv.fr' with the URL 'https://www.impots.gouv.fr/'. Below this, there is a search bar for 'Résultats de impots.gouv.fr'. The search results are organized into columns:

- Particulier**: Simulateurs - Déclarer mes revenus - Questions - ...
- Espace Particulier**: La connexion par saisie du numéro fiscal et mot de passe (circled in red)
- Professionnel**: J'accède à mon espace professionnel sécurisé ...
- Votre espace professionnel**: Connexion à mon espace professionnel ... en ligne votre ...
- Simulateurs**: Utiliser le simulateur de calcul de l'impôt 2017 sur les revenus ...
- Utiliser les services en ligne ...**: Utiliser les services en ligne, obtenir un document, un ...

26/03/2019

Olivier



Logo of the French Republic and the Ministry of the Budget, Public Accounts and Taxation.

impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Navigation menu: Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, International

Search bar: ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

Buttons: **Votre espace particulier** (highlighted), Votre espace professionnel

Main content: Pour tout savoir sur votre **Prélèvement à la source**, connectez-vous à votre espace particulier :

Buttons: Gérer mon prélèvement à la source, Comment gérer mon taux ?

Section: Découvrez ce nouveau service en vidéo :

- ▶ Moduler mon taux si mes revenus évoluent
- ▶ Déclarer un changement de situation familiale
- ▶ Voir l'historique de mes prélèvements
- ▶ Je suis indépendant : reporter le paiement d'un acompte contemporain

Buttons: Je m'informe sur prelevementalasource.gouv.fr, Je simule le montant de mon prélèvement, je suis employeur

Footer: 26/03/2019, Olivier

Vous n'avez jamais déclaré vos impôts en ligne.

Vous devez créer votre espace particulier...

PARTIE I

créer votre espace particulier...



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer



Qu'est-ce que FranceConnect? [↗](#)

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Aide

+ Où trouver votre numéro fiscal ?

- Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

Pour obtenir la création de votre numéro fiscal, veuillez vous adresser à [votre centre des Finances Publiques](#) [↗](#).

En savoir plus [↗](#)

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

+ Gestion des *cookies*

CRÉER VOTRE ESPACE PARTICULIER...

3 Au sujet de :

Je connais mon numéro fiscal

Je n'ai pas de numéro fiscal

Comment puis-je créer mes identifiants pour accéder à mon espace particulier ?

Votre espace particulier vous offre différents services en ligne. Pour y accéder, la Direction Générale des Finances publiques doit vous attribuer des identifiants.

L'attribution des identifiants se fait sur la base de votre état civil, d'une adresse postale et de la copie d'une pièce justificative d'identité.

Attention ! Pour les non-résidents, vous devez nous communiquer l'adresse d'un bien que vous possédez ou occupez en France ou, à défaut, une adresse de correspondance en France (ex : adresse d'un avocat, d'un notaire, d'un membre de la famille...).

Pour communiquer ces informations vous disposez des modalités suivantes :

- Au guichet de votre centre des finances publiques
- Par courrier postal
- Par courriel après avoir rempli le formulaire : [Accès au formulaire](#)

2017/04/15

01/01/17

CRÉER VOTRE ESPACE PARTICULIER...

FORMULAIRE DE CRÉATION D'ACCÈS À L'ESPACE PARTICULIER

Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires

État Civil

* Nom de naissance :

* Nom d'usage :

* Prénom(s) :

* Date de naissance :

* Pays de naissance :

* Département de naissance :

* Ville de naissance :

CRÉER VOTRE ESPACE PARTICULIER...

Coordonnées

Adresse mail

* Adresse électronique :

Téléphone

Adresse postale en France

* Voie (Numéro, BTQ, type ...) :

Complément d'adresse :

Localité :

* Code postal :

CONTINUER

Vous avez DÉJÀ un espace particulier...

PARTIE II

26/03/2019

Olivier

SE CONNECTER...



Ministère de l'Économie et des Finances
Direction Générale des Finances Publiques

impots.gouv.fr

un site de la direction générale des Finances publiques



Votre espace particulier



Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect? et

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

26/03/2019

Aide

+ Où trouver votre numéro fiscal ?

+ Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

- Les services disponibles sur votre espace particulier

Vous pouvez :

- gérer votre prélèvement à la source,
- payer vos impôts,
- déclarer vos revenus,
- consulter vos déclarations et avis d'imposition,
- consulter la situation de vos paiements,
- accéder à des données publiques,
- retrouver les coordonnées de vos services compétents
- réaliser des demandes et démarches via votre messagerie sécurisée

Olivier

SE CONNECTER...



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect? ↗

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

26/03/2019

Olivier

Aide

Où trouver votre numéro fiscal ?

+ Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

+ Gestion des cookies

SE CONNECTER...



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

0123456789123
0123456789123



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect? ↗

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

26/03/2019

Olivier

Aide

- Où trouver votre numéro fiscal ?

Si vous disposez déjà d'un espace particulier, vous pouvez le recevoir par courriel en cliquant ici.

Il figure aussi en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue ou sur vos avis :

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE - REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

+ Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

SE CONNECTER...



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion à votre espace particulier

Numéro fiscal

Mot de passe

Connexion



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la

26/03/2019

Aide

- Vous avez oublié votre mot de passe

Vous pouvez renouveler votre mot de passe en quelques clics.

+ Comment modifier votre mot de passe ?

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

+ Gestion des cookies

Olivier

SE CONNECTER...



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion à votre espace particulier

Numéro fiscal

Mot de passe

Connexion



S'identifier avec
FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la
référence de votre avis

26/03/2019

Aide

+ Vous avez oublié votre mot de passe

+ Comment modifier votre mot de passe ?

Une fois connecté, vous pourrez le modifier depuis « Mon profil ».

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

+ Gestion des cookies

Olivier

SE CONNECTER...



Cliquez sur le compte avec lequel vous souhaitez vous connecter sur
votre espace particulier d'impots.gouv.fr



SE CONNECTER...



FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

Comment vous identifier par FranceConnect ?

- 1 Bravo vous êtes sur la bonne page pour vous connecter à votre service en ligne via FranceConnect.
- 2 Sélectionnez le compte que vous utilisez déjà entre Ameli, Impots, IDN La Poste ou Mobile Connect et moi.
- 3 Entrez l'identifiant et le mot de passe de ce compte.
- 4 Félicitations, vous êtes connecté à votre service en ligne.

Ce que FranceConnect m'apporte ?



Une reconnaissance facile



Une navigation simplifiée



Pas de nouveaux comptes



Un service sécurisé

FranceConnect vous propose d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant l'un de vos comptes existants.

MON ESPACE PARTICULIER...



Mon espace particulier

impots.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS



N° fiscal : OLIVIER

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contact



PENSER À DÉCLARER EN LIGNE

Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

Accéder à la déclaration en ligne

€ Payer en ligne mes impôts

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL

10 %

Gérer mon prélèvement à la source

MES ÉVÉNEMENTS



CONSULTÉ

Avis de taxe d'habitation-CAP 2018
ST LAURENT DE LA SALANQUE

Visualiser PDF

Mensualisé

CONSULTÉ

Visualiser PDF

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

Sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

MON ESPACE PARTICULIER...

avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017

Mensualisé



CONSULTÉ

Déclaration en ligne 2018 de revenus (le 24/04/2018, à 17:31)

Visualiser PDF

OPTER POUR LA DÉMATÉRIALISATION

N'hésitez pas à choisir le "zéro papier" et retrouvez l'ensemble de vos documents dans votre espace particulier.

Choisir une option

TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIÈRE : VOUS N'AVEZ PAS ENCORE OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT ?

N'hésitez pas à adhérer au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance pour le paiement de ces impôts.

Voir les options de paiement

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes acomptes, consulter mes prélèvements...

Accéder



PAIEMENTS

Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.

Accéder



DOCUMENTS

Accéder à vos données personnelles des dernières années.

Accéder



DÉCLARER...

Mon espace particulier

Recherche Messagerie sécurisée Mon profil Déconnexion

OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contact

PENSER À DÉCLARER EN LIGNE

Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

[Accéder à la déclaration en ligne](#)

€ Payer en ligne mes impôts

MES ÉVÉNEMENTS

CONSULTÉ	Visualiser PDF
Avis de taxe d'habitation-CAP 2018 ST LAURENT DE LA SALANQUE	
Mensualisé	
CONSULTÉ	Visualiser PDF

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL

10 %

[Gérer mon prélèvement à la source](#)

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

Sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

DÉCLARER...

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur OLIVIER
N° fiscal :
N° d'accès en ligne :

[Consulter l'aide](#) ▾

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Monsieur OLIVIER

Vous allez commencer votre déclaration de revenus en ligne qui est pré-remplie.

Pour éviter un double prélèvement en 2019, l'impôt sur vos revenus non exceptionnels de 2018 est effacé. Seuls les revenus exceptionnels de 2018 peuvent être imposés. [En savoir plus](#)

Toutefois, la déclaration de l'ensemble de vos revenus reste obligatoire : elle permet d'obtenir un avis d'impôt et, éventuellement, d'actualiser votre taux de prélèvement à la source.

Vous pouvez consulter ici les conditions d'utilisation de la déclaration en ligne.

[Commencer](#) ▶

26/03/2019

Olivier

DÉCLARER...

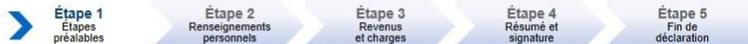
impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur OLIVIER

N° fiscal :

N° d'accès en ligne :

[Accueil](#)[Consulter l'aide](#) [Déclaration de revenus](#)

Déclaration des revenus 2018

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus.

À partir de l'étape 3, vous pouvez ajouter ou supprimer une déclaration annexe en utilisant le bouton de sélection des rubriques et des annexes, situé à gauche de l'écran.

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

[Précédent](#)[Suivant](#)

26/03/2019

Olivier

DÉCLARER...

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur OLIVIER

N° fiscal :

N° d'accès en ligne :

[Accueil](#)[Consulter l'aide](#) 

Monsieur OLIVIER

Né le

Adresse au 1^{er} janvier 2019

Née

Madame SYLVIANE

66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE

Marié(e)s

Personnes à charge : 0

[Ajouter ou supprimer une personne à charge](#)

Votre déclaration

Les montants préremplis peuvent être modifiés.

Contribution à l'audiovisuel public

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case. OUA

Pensions, retraites, rentes

Pensions, retraites, rentes - Monsieur OLIVIER

75000

1AS 

Vous pouvez ajouter un revenu ou une charge à votre déclaration à partir du moteur de recherche ci-dessous

[Ajouter un revenu / une charge](#)
[Accéder à plus de rubriques](#)
[ou signaler un changement](#)
[Suivant](#)

DÉCLARER...

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur OLIVIER

N° fiscal :

N° d'accès en ligne :

[Accueil](#)[Consulter l'aide](#) 

Monsieur OLIVIER

Né le

Adresse au 1^{er} janvier 2019

Madame SYLVIANE

Née

66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE

Marié(e)s

Personnes à charge : 0

Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Contribution à l'audiovisuel public

Au 1^{er} janvier 2019, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur.

Déclaration de revenus

Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

1 AS Pensions, retrait PERP avec abattement - Déclarant 1

75000

Estimation de votre impôt sur le revenu 2018 : 0 €

détail du calcul

[En savoir plus sur l'effacement de l'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 ?](#)

Votre impôt sur les revenus 2018 a été effacé grâce à la mesure exceptionnelle du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR). Vous pouvez donc n'avoir aucun impôt à payer ou être restituable. Cependant, dans ce cas, cela ne signifie pas que vous êtes non imposable et votre taux de prélèvement à la source à compter du 1^{er} septembre 2019 est calculé normalement sans tenir compte de cette mesure exceptionnelle. Ne modifiez votre taux que si vous avez une évolution de vos revenus en 2019.

DÉCLARER...

Relevé d'Identité Bancaire

(France ou pays de la zone SEPA)

La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

Civilité, Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte

M OLIVIER

[effacer](#)

IBAN - Identifiant international de compte

(Les 4 premiers caractères de l'IBAN sont constitués de 2 lettres et 2 chiffres - exemple FR11 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX)

FR11 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

BIC - Identifiant international de l'établissement

(Le BIC est constitué de 8 ou 11 caractères. Les 4 premiers caractères sont des lettres et définissent la banque ex : BREDXXXXXX)

BREDXXXXXX

 J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.[En savoir plus](#)

Adresse électronique

Monsieur OLIVIER

@free.fr

Madame SYLVIANE

@gmail.com

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

[Retour à l'écran précédent](#)[Signer ma déclaration](#)[Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement](#)

DÉCLARER...

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur OLIVIER

N° fiscal :

N° d'accès en ligne :

► Accueil

Consulter l'aide ▼

**Étape 1**
Étapes
préalables**Étape 2**
Renseignements
personnels**Étape 3**
Revenus
et charges**Étape 4**
Résumé et
signature**Étape 5**
Fin de
déclaration

Déclaration des revenus 2018

en savoir

Souhaitez-vous signaler pour l'année 2018 un mariage, un divorce, un décès ou tout événement relatif à un PACS ?

La déclaration par Internet vous permet de déclarer un changement de situation de famille pour 2018. Si vous avez plusieurs changements à signaler (par exemple : mariage et décès du conjoint au cours de la même année), vous devez déposer une déclaration papier.

◀ **Oui****Non** ▶

MON ESPACE PARTICULIER...

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes acomptes, consulter mes prélèvements...

Accéder



PAIEMENTS

Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.

Accéder



DOCUMENTS

Accéder à vos données personnelles des dernières années.

Accéder



SIMULATIONS

Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques, ou de votre impôt sur la fortune immobilière.

Accéder



DONNÉES PUBLIQUES

Consulter les statistiques, rechercher des transactions immobilières.

Accéder



ACHATS DE TIMBRES

Acheter des timbres fiscaux en ligne.

Accéder



QUESTIONS ?

Accéder

MES CONTACTS

Accéder

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Vous n'avez pas d'enfant

Signaler un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de :

10 %

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

20/03/2019

Individualiser votre taux de prélèvement à la source

J'opte pour un taux individualisé, soit **10 %** pour Monsieur OLIVIER et **10 %** pour Madame SYLVIANE

Si vous avez un ou plusieurs collecteurs (employeur, caisse de retraite, pôle emploi...), ce choix sera pris en compte au plus tard fin juin 2019.

L'individualisation de votre taux de prélèvement à la source est intéressante s'il existe une différence importante de revenus dans votre couple.

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes



Découvrez en images le service « Gérer mon prélèvement à la source »

Détacher

Fermer

Veillez sélectionner un thème ou effectuer votre recherche

Exemple : mariage...

Rechercher

Choisir mes options dès avril 2018	Prise en compte des modifications	Complément de retenue à la source
Trimestrialisation des acomptes	Individualisation des taux	Non transmission du taux personnalisé
Acomptes	Historique actions et prélèvements	Autres
Actualiser mon taux	Changement de situation de famille	Coordonnées bancaires
Consulter vos taux	Saisie des revenus	Besoin d'aide ?

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Vous n'avez pas d'enfant

Signaler un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de :

10 %

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

26/03/2019

Olivier

Signaler un changement de situation de famille

Événement

Votre dernière situation connue est **marié(e)**.

Veillez sélectionner le changement de situation de famille qui vous concerne :

Sélectionnez une situation...

Sélectionnez une situation...
Divorce ou séparation
Décès
Naissance
Divorce ou séparation + Naissance
Décès + Naissance

Retour à l'étape précédente

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Vous n'avez pas d'enfant

Signaler un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de :

10 %

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

Gérer vos acomptes

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

Consulter l'historique de tous vos prélèvements

Consulter l'historique de vos actions

Consulter vos taux

Actualiser mon prélèvement à la source

Événement Situation 2019 Nouveau taux, nouveaux acomptes

Lieu de résidence

En 2019, vous résidez en métropole

Situations particulières

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %

- Vous remplissez ces conditions
 Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2018, remplissait ces conditions

2. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans, remplit ces conditions

Personnes à charge ou rattachées

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans ou handicapés quel que soit leur âge

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...

Consulter l'historique de vos actions

Consulter vos taux

Personnes à charge ou rattachées

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans ou handicapés quel que soit leur âge

Dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

Nombre d'enfants non mariés en résidence alternée de moins de 18 ans ou handicapés quel que soit l'âge

Dont enfants en résidence alternée titulaires de la carte d'invalidité

Nombre de personnes (autres que vos enfants) vivant sous votre toit et titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %

Nombre d'enfants majeurs célibataires (ou veufs ou divorcés) sans enfant qui demandent leur rattachement

Nombre d'enfants mariés / pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)

Nombre de petits enfants en résidence alternée

Continuer

Retour à l'étape précédente

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...

Actualiser mon prélèvement à la source [Ⓞ]

Événement → Situation 2019 → Nouveau taux, nouveaux acomptes

IDENTITÉS DU FOYER

Déclarant 1 : Monsieur OLIVIER

Déclarant 2 : Madame SYLVIANE

VOS REVENUS

REVENUS 2019

Pour l'ensemble de l'année 2019, indiquez vos revenus nets imposables et charges prévisionnels : [Ⓞ]

Traitements, salaires, pensions, rentes

Pensions, retraites, rentes - Déclarant 1 IAS

MOTEUR DE RECHERCHE

Vous pouvez ajouter un revenu ou une charge à partir du moteur de recherche ci-dessous :

ex : ZDC, Revenu foncier... Ajouter un revenu / une charge

Retour à l'étape précédente

Valider ma saisie

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Votre dernière situation de famille connue est : **marié(e)**

Vous n'avez pas d'enfant

Signaler un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de : **10 %**

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

Gérer vos acomptes

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

Consulter l'historique de tous vos prélèvements

Consulter l'historique de vos actions

Consulter vos taux

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...

Actualiser mon prélèvement à la source [?]

Événement > Situation 2019 > Nouveau taux, nouveaux acomptes

IDENTITÉS DU FOYER

Déclarant 1 : Monsieur OLIVIER

Déclarant 2 : Madame SYLVIANE

VOS REVENUS

REVENUS 2019

Pour l'ensemble de l'année 2019, indiquez vos revenus nets imposables et charges prévisionnels : [?]

Traitements, salaires, pensions, rentes

Pensions, retraites, rentes - Déclarant 1

1AS



MOTEUR DE RECHERCHE

Vous pouvez ajouter un revenu ou une charge à partir du moteur de recherche ci-dessous :

4d

Ajouter un revenu / une charge

4BA - Revenus fonciers

4BH - Taxe sur loyers élevés

4BB - Déficit foncier imputable sur rev. fonciers

4BC - Déficit foncier imputable sur revenu global

4BD - Déficit fonciers antérieurs non encore imputés

4BE - Régime Micro-foncier - Recettes brutes

4BK - Micro foncier de source étrangère avec CI = I français

4BL - Revenus fonciers de source étrangère avec CI = I français

4BY - Amortissement Robien ou Borloo déduit des revenus fonciers

Valider ma saisie



GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr

un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Vous n'avez pas d'enfant

Signaler un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de :

10 %

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

Gérer vos acomptes

Gérer vos acomptes [?]

Actuellement, vous n'avez pas d'acompte.

Créer un acompte

Retour à l'étape précédente

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER

Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :
marié(e)
Vous n'avez pas d'enfant
Signaler un changement

Historique de mes actions - 2019

2018 2019

Aucune modification n'est intervenue sur votre taux de prélèvement au cours de l'année 2019.

Retour à l'étape précédente

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

Consulter l'historique de tous vos prélèvements

Consulter l'historique de vos actions

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER

Numéro fiscal :

Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :
marié(e)
Vous n'avez pas d'enfant
Signaler un changement

Vos prochains taux applicables

Date d'application	Taux applicables
15/09/2018	10 %

Retour à l'étape précédente

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

Consulter l'historique de tous vos prélèvements

Consulter l'historique de vos actions

Consulter vos taux

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal :
Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Vous n'avez pas d'enfant

Signaler un changement

Votre taux personnalisé est actuellement de :

10 %

Actualiser suite à une hausse ou une baisse de vos revenus

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

Vos acomptes mensuels sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

Gérer vos acomptes

Individualiser votre taux de prélèvement à la source

J'opte pour un taux individualisé, soit **10 %** pour Monsieur OLIVIER et **10 %** pour Madame SYLVIANE

Si vous avez un ou plusieurs collecteurs (employeur, caisse de retraite, pôle emploi...), ce choix sera pris en compte au plus tard fin juin 2019.

L'individualisation de votre taux de prélèvement à la source est intéressante s'il existe une différence importante de revenus dans votre couple.

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...

Le taux personnalisé : les deux conjoints supportent le même pourcentage de prélèvement sur leurs revenus

Lors de votre déclaration de revenus, l'administration fiscale calcule pour l'année suivante le taux de prélèvement qui s'appliquera indistinctement à vos revenus ainsi qu'à ceux de votre conjoint.

C'est le "taux personnalisé" de votre foyer fiscal (vous le trouverez aussi sous les termes "taux normal", "taux du foyer" ou "taux classique"... autant dire que ça n'est pas simple de s'y retrouver dans toutes ces appellations utilisées par l'administration !).

Concrètement, tous les revenus du couple seront imposés au même taux, indépendamment du niveau de rémunération de chaque conjoint.

Comment est calculé votre taux de prélèvement ?

Exemple : monsieur et madame gagnent respectivement 2000 et 4000 euros net/mois. Avec le taux personnalisé, 11,3 % de leurs revenus seront prélevés en impôt, soit 452 € pour madame (4000 € x 11,3 %) et 226 € pour monsieur (2000 € x 11,3 %). En tout ils régleront 678 € d'impôts chaque mois.

Si cette option vous convient, vous n'aurez rien à faire, c'est celle qui est présélectionnée pour vous par l'administration fiscale.

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...

Le taux individualisé : chaque conjoint dispose d'un taux correspondant à ses propres revenus

Si vous souhaitez éviter que le plus petit salaire du foyer soit trop imposé au profit du plus gros salaire, il vous faudra opter pour le "taux individualisé". Cette option n'est proposée qu'aux couples mariés ou pacsés.

En clair, le plus gros salaire supportera normalement le pourcentage le plus élevé de prélèvement. A l'arrivée, le couple aura payé le même montant d'impôt que s'il avait opté pour le taux personnalisé mais chacun aura contribué à hauteur de ses revenus personnels.

Exemple : monsieur et madame gagnent toujours respectivement 2000 et 4000 euros net/mois. Avec le taux individualisé, madame payera 540 € d'impôt à la source car son taux individualisé sera de 13,5 % et monsieur payera 138 € pour un taux individualisé de 6,9 %. En tout, le montant mensuel de leur impôt ne change pas puisqu'il est toujours de 678 €, seule la répartition des prélèvements est différente.

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...

Le taux non personnalisé : chaque conjoint bénéficie d'un taux qui préserve la confidentialité de ses ressources

Si vous ne voulez pas que votre employeur connaisse votre taux réel d'imposition à la source, vous pouvez opter pour un taux non personnalisé (aussi appelé "taux par défaut" ou "taux neutre"). Celui-ci sera déterminé pour chaque conjoint d'après son seul salaire et sans tenir compte des autres revenus du foyer ou de son quotient familial. Aussi, en choisissant le taux non personnalisé, vous serez imposé comme un contribuable célibataire disposant du même salaire que vous.

Cette option est rarement à conseiller car elle ne tient pas compte de votre quotient familial ni des éventuelles charges déductibles, crédits ou réductions d'impôt, si bien que vous avez toutes les chances de payer chaque mois trop d'impôt et de faire, de ce fait une avance de trésorerie à l'administration fiscale. A contrario, si vous disposez d'autres sources de revenus que votre salaire, vous devrez payer directement chaque mois le complément d'impôt.

Exemple : cette fois les salaires de monsieur et madame (qui gagnent toujours respectivement 2000 et 4000 euros net/mois) sont soumis au barème du taux non personnalisé. Le salaire de monsieur entre dans la tranche imposée à 7,5 % et celui de madame à 16 %. Ainsi monsieur versera chaque mois 150 euros d'impôt quand madame en payera 640 euros. Avec cette option de taux non personnalisé, ils s'acquittent chaque mois de 790 € d'impôt, soit plus que ce qu'ils auraient été amenés à payer avec les deux autres options. Il est donc fort probable (sous couvert des autres éléments de leur déclaration de revenus), qu'une restitution d'impôt leur sera accordée l'année suivante.

26/03/2019

Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



 un site de la Direction générale des Finances publiques

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source

Votre dernière situation : **marriage**

Vous n'avez pas d'enfant

J'opte pour un taux individualisé, soit **10 %** pour Monsieur OLIVIER et **10 %** pour Madame SYLVIANE

Si vous avez un ou plusieurs collecteurs (employeur, caisse de retraite, pôle emploi...), ce choix sera pris en compte au plus tard fin juin 2019.

L'individualisation de votre taux de prélèvement à la source est intéressante s'il existe une différence importante de revenus dans votre couple.

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

26/03/2019 Olivier

GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE...



 un site de la Direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
Numéro fiscal : Déconnexion

Espace particulier > Gérer mon prélèvement à la source Aide : vidéo de démonstration et questions fréquentes

Votre dernière situation : **marriage**

Vous n'avez pas d'enfant

Option pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur et calcul de mon complément

Avec cette option, tous les organismes vous versant des revenus (employeurs, caisses de retraite, etc.) appliqueront sur votre revenu de mai 2019, un taux non personnalisé.

Si le montant prélevé sur vos revenus est inférieur à celui que vous auriez dû payer avec votre taux personnalisé, vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la perception de vos revenus pour calculer et payer un complément sur ce service.

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé

J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

26/03/2019 Olivier

PAIEMENTS...

<p>PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE</p> <p>Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes acomptes, consulter mes prélèvements...</p> <p>Accéder </p>	<p>PAIEMENTS</p> <p>Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.</p> <p>Accéder </p>	<p>DOCUMENTS</p> <p>Accéder à vos données personnelles des dernières années.</p> <p>Accéder </p>
<p>SIMULATIONS</p> <p>Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques, ou de votre impôt sur la fortune immobilière.</p> <p>Accéder </p>	<p>DONNÉES PUBLIQUES</p> <p>Consulter les statistiques, rechercher des transactions immobilières.</p> <p>Accéder </p>	<p>ACHATS DE TIMBRES</p> <p>Acheter des timbres fiscaux en ligne.</p> <p>Accéder </p>
<p>QUESTIONS ?</p> <p>Accéder</p>		<p>MES CONTACTS</p> <p>Accéder</p>

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...



Mon espace particulier



impots.gouv.fr

 Recherche

 Messagerie sécurisée

 Mon profil

 Déconnexion

OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord
Prélèvement à la source
 Paiements
Documents
Simulations
Données publiques
Achats
Mes contacts

Tableau de bord > Paiements



IMPÔTS

Accéder



FACTURES LOCALES

Accéder



AMENDES

Accéder

€ Payer en ligne mes impôts

- ▶ Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts (taxe d'habitation, taxe foncière)
- ▶ Gérer mes contrats de prélèvement

PAIEMENTS...



Mon espace particulier

impots.gouv.fr



OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > Paiements > Impôts

① Impôt : Tous impôts ② Service gestionnaire : Tous services gestionnaires ③ Année : 2019

④ Le compte résumé **Valider**
 Le compte détaillé

2019

Taxe d'habitation

Reste à payer

ST LAURENIE DE LA SALANQUE (66)

Modes de paiement

Total dû

Total réglé

[Contrat de mensualisation](#)

1500 €

500 €

[Echéancier](#)

Taxes foncières

Reste à payer

ST LAURENIE DE LA SALANQUE (66)

Modes de paiement

Total dû

Total réglé

[Contrat de mensualisation](#)

1500 €

500 €

[Echéancier](#)

Les montants sont indiqués sous réserve des opérations en cours et des éventuels créances ou frais non suivis informatiquement.

PAIEMENTS...



Mon espace particulier

impots.gouv.fr



OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord Prélèvement à la source **Paiements** Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > Paiements

PAIEMENTS



IMPÔTS

Accéder



FACTURES LOCALES

Accéder



AMENDES

Accéder

€ Payer en ligne mes impôts

► Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts (taxe d'habitation, taxe foncière)

► Gérer mes contrats de prélèvement

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...



SECURITE MENTIONS LEGALES AFFICHAGE CONTRASTÉ



tipi.budget.gouv.fr

Titres payables sur internet

La Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement de vos services publics locaux

Site de télépaiement des services publics locaux

Actualités
Découvrez comment payer vos services locaux en ligne

ACCEDER AU PAIEMENT

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...



N° fiscal : OLIVIER

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > Paiements

PAIEMENTS

 IMPÔTS Accéder	 FACTURES LOCALES Accéder	 AMENDES Accéder
---	---	--

[Payer en ligne mes impôts](#)

- Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts (taxe d'habitation, taxe foncière)
- Gérer mes contrats de prélèvement

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...



amendes.gouv.fr



Service de paiement en ligne des amendes

Vous pouvez régler par carte bancaire (payer ou consigner) toutes amendes dont le numéro de télépaiement est présent sur la carte de paiement ainsi que les forfaits de post-stationnement majeurs.

Veuillez saisir ci-dessous le numéro de télépaiement ainsi que la clé :

Numéro de télépaiement : Clé :

[Où trouver mon numéro de télépaiement et la clé?](#)

► PAYER OU CONSIGNER

🔒 Ce site est entièrement sécurisé

Les autres moyens de payer à distance :



PAIEMENTS...



Mon espace particulier

impots.gouv.fr



OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord Prélèvement à la source **Palements** Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > **Palements**

PAIEMENTS

 IMPÔTS Accéder	 FACTURES LOCALES Accéder	 AMENDES Accéder
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="background-color: #ffc107; padding: 5px 10px; border-radius: 5px;"> € Payer en ligne mes impôts </div> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; border-radius: 5px;"> ► Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts (taxe d'habitation, taxe foncière) ► Gérer mes contrats de prélèvement </div> </div>		

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...

Impots.gouv.fr

Questions fréquentes Affichage contrasté

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PARTICULIERS

PRELEVEMENT MENSUEL PRELEVEMENT A L'ECHEANCE

Menu

Adhérer au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance

M OLIVIER
Votre n° fiscal :
Quitter

Vous êtes identifié sous votre numéro fiscal
Vous pouvez accéder aux services suivants :

ADHÉRER AU PRELEVEMENT MENSUEL OU AU PRELEVEMENT A L'ECHEANCE

Le prélèvement mensuel
Le **prélèvement mensuel** vous permet d'étaler sur l'année le paiement de vos impôts pour mieux gérer votre budget.

- Quels impôts ?
- Comment ça fonctionne ?
- Comment adhérer ?
- Quand adhérer ?
- Le prélèvement européen (SEPA)

adhérer au prélèvement mensuel ➤

Le prélèvement à l'échéance
Le **prélèvement à l'échéance** vous permet d'éviter tout retard de paiement : votre compte bancaire est débité automatiquement, du montant de votre impôt, 10 jours après la date limite de paiement.

- Quels impôts ?
- Comment ça fonctionne ?
- Comment adhérer ?
- Quand adhérer ?
- Le prélèvement européen (SEPA)

adhérer au prélèvement à l'échéance ➤

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...

Impots.gouv.fr

Questions fréquentes Affichage contrasté

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PARTICULIERS

PRELEVEMENT MENSUEL PRELEVEMENT A L'ECHEANCE

Menu > Sélection imposition

Adhésion au prélèvement mensuel

M OLIVIER
Votre n° fiscal :
Quitter

Vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel en sélectionnant une des impositions proposées ci-dessous :

Impositions 2019

Aucune imposition éligible à la souscription d'un contrat

Impositions 2018

Aucune imposition éligible à la souscription d'un contrat

Autre imposition

L'imposition pour laquelle vous souhaitez adhérer n'apparaît pas dans la liste ci-dessus.
En sélectionnant cette ligne, vous pourrez indiquer une autre référence d'avis ici* :

* Vous devez indiquer la référence de l'avis d'impôt concerné (taxe d'habitation, taxes foncières).
Cette référence, composée de 13 chiffres, apparaît dans le cadre "vos références" de votre avis d'imposition.

Abandonner

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...

impots.gouv.fr

Questions fréquentes Ajustage contraste

PAIEMENT DE L'IMPÔT - PARTICULIERS

PRELEVEMENT MENSUEL PRELEVEMENT A L'ECHEANCE

Menu > Sélection imposition

Adhésion au prélèvement à l'échéance

Quitter

IMPORTANT : pour payer votre impôt par prélèvement à l'échéance, vous avez jusqu'au dernier jour du mois qui précède la date limite de paiement pour effectuer votre adhésion (par exemple jusqu'au 31 août pour une échéance au 15 septembre).
Passé ce délai, votre adhésion ne prendra effet qu'à compter de l'échéance suivante ; vous devez donc payer l'échéance en cours par un autre moyen.

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement à l'échéance pour régler votre impôt, vous devez indiquer la référence de votre avis. Vous trouverez cette référence à 13 chiffres dans le cadre « Vos Références » de votre avis d'imposition.

Attention, le prélèvement à l'échéance n'est pas possible si vous êtes prélevé mensuellement pour l'impôt concerné.

Vous pouvez adhérer au prélèvement à l'échéance en sélectionnant une des impositions proposées ci-dessous :

Impositions 2019	
Aucune imposition éligible à la souscription d'un contrat	
Impositions 2018	
Aucune imposition éligible à la souscription d'un contrat	
Autre imposition	
<input type="radio"/>	L'imposition pour laquelle vous souhaitez adhérer n'apparaît pas dans la liste ci-dessus. En sélectionnant cette ligne, vous pourrez indiquer une autre référence d'avis id* :

* Vous devez indiquer la référence de l'avis d'impôt concerné (taxe d'habitation, taxes foncières). Cette référence, composée de 13 chiffres, apparaît dans le cadre "vos références" de votre avis d'imposition.

Abandonner

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...



Mon espace particulier

impots.gouv.fr

Recherche

Messagerie sécurisée

Mon profil

Déconnexion

N° fiscal : OLIVIER

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts

Tableau de bord > Paiements

PAIEMENTS

 IMPÔTS Accéder	 FACTURES LOCALES Accéder	 AMENDES Accéder
<p>€ Payer en ligne mes impôts</p>		<p>▶ Adhérer au prélèvement pour le paiement de mes impôts (taxe d'habitation, taxe foncière)</p> <p>▶ Gérer mes contrats de prélèvement</p>

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...

taxe d'habitation - Contribution à l'audiovisuel public	Prélèvement mensuel	M26004010053	FR76 1710 0000 0919 5183 8900 024
Taxes foncières	Prélèvement mensuel	M1234567891234	FR76 1234 5678 9012 4567 8901 234

*Pour sélectionner l'ensemble de vos contrats, cocher cette case.

CHOIX DE LA MODIFICATION À EFFECTUER

Toute demande de modification ou d'arrêt de contrat de prélèvement sera prise en compte le mois suivant.

Modifier vos coordonnées personnelles (sur un ou plusieurs contrats simultanément)

IMPORTANT : les prélèvements au titre de votre contrat doivent être effectués sur un compte bancaire ouvert à votre nom.

[En savoir plus](#)

[Modifier votre adresse personnelle](#)

Rendez-vous désormais sur votre espace personnel, rubrique « Effectuer une autre démarche », pour modifier l'adresse de vos contrats de prélèvement.

[En savoir plus](#)

[Modifier vos coordonnées bancaires](#)

[En savoir plus](#)

Modifier ou arrêter vos prélèvements (sur un seul contrat à la fois)

Si vous estimez que le montant de votre impôt dû va augmenter ou diminuer, vous pouvez modifier ce montant.

[Moduler vos prélèvements mensuels](#)

[En savoir plus](#)

Le solde de votre impôt doit normalement être étalé sur les prélèvements des derniers mois de l'année. Vous souhaitez refuser cet étalement.

[Refuser l'étalement du solde](#)

[En savoir plus](#)

Le refus d'étalement du solde au titre de votre contrat de mensualisation ne peut être saisi qu'à compter de la mise en recouvrement de votre impôt (cette date figure sur votre avis d'imposition).

Vous souhaitez arrêter vos prélèvements parce que vous êtes non imposable.

[Faire une déclaration de non-imposition](#)

[En savoir plus](#)

Vous souhaitez ne plus être prélevé cette année car vous avez atteint le montant de votre impôt.

[Suspendre vos prélèvements mensuels](#)

[En savoir plus](#)

Vous souhaitez mettre fin à votre contrat de prélèvement mensuel.

[Résilier votre contrat de prélèvement mensuel](#)

[En savoir plus](#)

Des difficultés financières ne vous permettent pas d'être prélevé et vous souhaitez sortir par anticipation du contrat de prélèvement mensuel cette année.

[En savoir plus](#)

PAIEMENTS...

Impôts.gov.fr | Le Service Clients | Le Centre d'assistance

PRÉLEVEMENT DE L'IMPÔT - PARTICULIERS

Menu gestion contrat > Modulation prélèvements

Modifier votre contrat de prélèvement mensuel

- La modulation de la base des prélèvements mensuels ne peut être effectuée qu'une fois par an.
- La modulation peut être demandée, à la hausse ou à la baisse, pour l'année en cours, jusqu'au 30 juin.
- Si vous modifiez vos prélèvements à la hausse, aucun rattrapage au titre des mensualités déjà versées n'est effectué.

En cas de modulation à la baisse, vous êtes remboursé de la différence entre les mensualités déjà prélevées et les mensualités calculées sur la base de l'impôt estimé.

Pour l'impôt sur le revenu, si le montant de l'impôt effectivement dû est supérieur de plus de 20 % à votre estimation, une majoration de 10 % est appliquée. (Cette règle ne s'applique que lorsque le montant d'impôt sur le revenu est supérieur au seul de paiement par acomptes) (fixé par la loi)

Pour obtenir un exemple détaillé, cliquez sur le lien suivant: [En savoir plus sur la modulation](#)

- Indiquez le montant annuel attendu en euros, sans virgule ni centimes, avec un minimum de 12 euros, et non le montant du prélèvement mensuel.
- Après prise en compte de cette nouvelle base, vous recevrez un échéancier rectificatif vous informant de la date et du montant de vos prochains prélèvements.
- Votre demande prendra effet, selon votre choix, soit le mois prochain, soit en janvier 2020.

MONTANT ANNUEL DE L'IMPÔT ATTENDU

(*) OBLIGATOIRE

Type d'impôt: Taxes foncières

Numéro de contrat: M26

Coordonnées bancaires: FR76

Les coordonnées bancaires mentionnées ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuelles modifications intervenues dans le mois en cours.

Total de l'impôt calculé pour l'année: €

Année de prise d'effet:
 2019
 2020

Adresse électronique:

À l'attention: Avant validation, vérifiez la bonne orthographe de votre adresse électronique. Des erreurs de saisie peuvent entraîner l'envoi, de documents dans le boîte aux lettres. L'administration fiscale ne saurait être tenue pour responsable d'une transmission erronée. La modification de l'adresse électronique est prise en compte uniquement pour l'abonnement en cours. Elle ne sera effective qu'après trois à jour de cette demande dans votre espace personnel si le service « Mon profil ».

26/03/2019

Olivier

PAIEMENTS...

La modulation des prélèvements

Quel que soit l'impôt, vous pouvez modifier le montant de vos prélèvements à la hausse ou à la baisse.
La demande de modulation doit être formulée avant le 1^{er} juillet (avant le 1^{er} octobre pour la CFE et l'IFER).

IMPORTANT :

- Vous devez indiquer le montant de l'impôt que vous avez estimé (et non le montant de chacun de vos nouveaux prélèvements mensuels).
 - Une seule demande de modulation est possible dans l'année.
 - Si vous modifiez vos prélèvements à la hausse, aucun rattrapage au titre des mensualités déjà versées n'est effectué. Si vous souhaitez que votre dernier prélèvement soit effectué en octobre, pensez à augmenter votre base d'imposition en conséquence.
 - En cas de modulation à la baisse, vous êtes remboursé du trop versé.
 - Vous disposez d'une marge d'erreur de 20 % dans l'estimation de votre impôt sur le revenu en cas de modulation à la baisse. Au-delà, une majoration de 10 % vous sera décomptée sur votre avis d'imposition.
- Aucune pénalité n'est appliquée pour les taxes foncières et la taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public.

Exemple de modulation à la hausse – montant de la nouvelle base = montant estimé de l'impôt :

Votre impôt de l'année dernière s'élevait à 1 000 €. Vos prélèvements mensuels, cette année, s'élevaient donc à 100 €.
L'année dernière, vos revenus ont augmenté ; vous estimez alors que votre impôt de cette année s'élevait à 1 700 €.
Début mars, vous demandez la modulation de vos prélèvements en précisant le montant de l'impôt que vous avez calculé.
A compter d'avril vos prélèvements seront portés à 170 €. Aucun rattrapage ne sera effectué sur les 3 premiers prélèvements de janvier, février et mars.
Votre impôt définitif est conforme à votre estimation. Fin octobre, vous aurez donc versé 1 490 € ($3 \times 100 \text{ €} + 7 \times 170 \text{ €}$).
Pour solder votre imposition, il vous restera 210 € à verser, soit :
- 170 € en novembre
- et 40 € en décembre

Exemple de modulation à la hausse – montant de la nouvelle base = montant estimé de l'impôt augmenté, afin que les prélèvements se terminent en octobre :

Votre impôt de l'année dernière s'élevait à 1 000 €. Vos prélèvements mensuels, cette année, s'élevaient à 100 €.
L'année dernière, vos revenus ont augmenté ; vous estimez que votre impôt de cette année s'élevait à 1 700 €.
Si vous effectuez votre modulation en mars, le 1^{er} prélèvement modulé aura lieu en avril. Aucun rattrapage ne sera effectué sur les 3 premiers prélèvements de janvier, février et mars.
De janvier à mars vous aurez versé 300 € ($3 \times 100 \text{ €}$).
Vous souhaitez étaler vos versements sur les 7 prochains mois afin d'éviter des prélèvements complémentaires en novembre et décembre.
Pour déterminer le montant de la base à indiquer, vous devez effectuer le calcul suivant :
 $1\ 700 \text{ €} = \text{impôt estimé}$
 $300 \text{ €} = \text{mensualités versées}$
Montant restant dû = $1\ 700 - 300 = 1\ 400$
Ces 1 400 € doivent être répartis en 7 mensualités de 200 € chacune ($1\ 400 / 7 = 200$)
Pour effectuer votre modulation, vous devez indiquer la base annuelle des mensualités (celle-ci se calcule sur 10 mois). Pour calculer votre base annuelle, vous devez rapporter vos mensualités de 200 € sur 10 mois : $200 \times 10 = 2\ 000$.
Courant mars, vous demandez la modulation de vos prélèvements en précisant le montant de la base annuelle que vous avez calculé, soit 2 000 €.
A compter d'avril vos prélèvements seront portés à 200 €.
Votre impôt définitif est conforme à votre estimation. Fin octobre, vous aurez versé 1 700 € ($3 \times 100 \text{ €} + 7 \times 200 \text{ €}$).

PAIEMENTS...

Exemple de modulation à la baisse :

Votre impôt de l'année dernière s'élevait à 1 000 €. Vos prélèvements mensuels, cette année, s'élevaient donc à 100 €.
L'année dernière, vos revenus ont diminué ; vous estimez alors que votre impôt de cette année s'élevait à 600 €.
Début mars, vous demandez la modulation de vos prélèvements en précisant le montant de l'impôt que vous avez calculé.
A compter d'avril, vos prélèvements s'éleveront à 60 €.
Vous serez remboursé du trop versé sur les 3 premiers prélèvements, soit 120 € ($3 \times 40 \text{ €}$).

Attention : Cotisation foncière des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (CFE-IFER)

La marge d'erreur de 20 % s'applique également à la CFE-IFER.
En cas de modulation des prélèvements mensuels de CFE/IFER dépassant la marge d'erreur de plus de 20%, la majoration de 5% vous sera décomptée sur votre avis d'imposition.

Exemple : Modulation à la baisse et erreur dans l'estimation de l'imposition due.

Votre CFE-IFER de l'année dernière était de 6 000 €.
Vos prélèvements mensuels de cette année s'élevaient donc à 600 €.
Début mai, vous estimez que le montant de votre imposition de CFE-IFER va diminuer et qu'elle s'élevait à 4 000 €.
Vous demandez à votre Centre de prélèvement service de moduler le montant de vos prélèvements mensuels à la baisse en précisant le montant de l'impôt que vous avez calculé.
A la prise en compte de votre demande (à compter du mois de juin), vos prélèvements mensuels s'éleveront à 400 €.
Le trop versé entre janvier et mai, soit $200 \text{ €} \times 5 = 1\ 000 \text{ €}$, vous sera remboursé par virement sur votre compte bancaire.
Votre impôt définitif n'est pas conforme à votre estimation. Le montant de votre imposition est de 6 000 € en définitive.
Vous avez versé 4 000 € au titre de vos prélèvements mensuels.
Dans votre situation, le minimum à verser (marge de 20%) compte tenu de l'impôt réclamé : $6\ 000 \text{ €} \times 20\% = 4\ 800 \text{ €}$.
La majoration de 5% sera appliquée sur la différence entre la moitié des taxes dues ($6\ 000 \text{ €} / 2 = 3\ 000 \text{ €}$) et les prélèvements effectués entre les mois de janvier et juin ($400 \text{ €} \times 6 = 2\ 400 \text{ €}$), soit : $3\ 000 \text{ €} - 2\ 400 \text{ €} = 600 \text{ €} \times 5\% = 30 \text{ €}$.
Votre avis d'imposition de CFE-IFER restituera les éléments suivants dans le cadre « votre situation » :
- le montant de votre impôt : 6 000 €
- moins le total des prélèvements effectués : 4 000 €
- plus le montant de la pénalité de 5% : 30 €
- La somme restant à prélever en décembre : 2 030 €.

X FERMER LA FENÊTRE

DOCUMENTS...

<p>PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE</p> <p>Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes acomptes, consulter mes prélèvements...</p> <p>Accéder </p>	<p>PAIEMENTS</p> <p>Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.</p> <p>Accéder </p>	<p>DOCUMENTS</p> <p>Accéder à vos données personnelles des dernières années.</p> <p>Accéder </p>
<p>SIMULATIONS</p> <p>Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques, ou de votre impôt sur la fortune immobilière.</p> <p>Accéder </p>	<p>DONNÉES PUBLIQUES</p> <p>Consulter les statistiques, rechercher des transactions immobilières.</p> <p>Accéder </p>	<p>ACHATS DE TIMBRES</p> <p>Acheter des timbres fiscaux en ligne.</p> <p>Accéder </p>
<p>QUESTIONS ?</p> <p>Accéder</p>		<p>MES CONTACTS</p> <p>Accéder</p>

26/03/2019

Olivier

DOCUMENTS...



Mon espace particulier

impots.gouv.fr

Recherche

Messagerie sécurisée

Mon profil

Déconnexion

OLIVIER

N° fiscal :

Tableau de bord
Prélèvement à la source
Paielements
Documents
Simulations
Données publiques
Achats
Mes contacts

Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées.
Actualiser
Masquer

Tableau de bord > Documents

DOCUMENTS

CONSULTER MES DOCUMENTS

2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Avis de taxe d'habitation-CAP 2018	66 ST LAURENT DE LA SALANQUE	Visualiser PDF
Avis de taxes foncières 2018 -	LAURENT DE LA SALANQUE	Visualiser PDF
Avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017		Visualiser PDF
Déclaration en ligne 2018 de revenus (le 24/04/2018, à 17:31)		Visualiser PDF
Accusé de réception	télédéclaration 2018 de revenus	Visualiser PDF

NUMERUS.do - Administration décentralisée à l'usage de 2018 sur les revenus 2017 (le 24/04/2018 à 17:31)

DONNÉES PUBLIQUES...

<p>PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE</p> <p>Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes acomptes, consulter mes prélèvements...</p> <p>Accéder </p>	<p>PAIEMENTS</p> <p>Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.</p> <p>Accéder </p>	<p>DOCUMENTS</p> <p>Accéder à vos données personnelles des dernières années.</p> <p>Accéder </p>	
<p>SIMULATIONS</p> <p>Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques, ou de votre impôt sur la fortune immobilière.</p> <p>Accéder </p>	<p>DONNÉES PUBLIQUES</p> <p>Consulter les statistiques, rechercher des transactions immobilières.</p> <p>Accéder </p>	<p>ACHATS DE TIMBRES</p> <p>Acheter des timbres fiscaux en ligne.</p> <p>Accéder </p>	
<p>QUESTIONS ?</p> <p>Accéder</p>		<p>MES CONTACTS</p> <p>Accéder</p>	

26/03/2019

Olivier

DONNÉES PUBLIQUES...

 République Française MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS	<p>Mon espace particulier</p> <p>impots.gouv.fr</p>	<p>Recherche</p>	<p>Messagerie sécurisée</p>	<p>Mon profil</p>	<p>Déconnexion</p>
<p>OLIVIER N° fiscal :</p>					
<p>Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Simulations Données publiques Achats Mes contacts</p>					
<p>Tableau de bord > <u>Données publiques</u></p>					
<p>DONNÉES PUBLIQUES</p>					
<p>RECHERCHER DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES</p> <p>Rechercher des transactions immobilières pour m'aider à estimer mon bien.</p> <p>Accéder </p>			<p>STATISTIQUES</p> <p>Accéder aux statistiques.</p> <p>Accéder </p>		

26/03/2019

Olivier

DÉMATÉRIALISATION...

AVIS d'impôt 2018 sur les revenus 2017

Mensualisé

CONSULTÉ

Visualiser PDF

Déclaration en ligne 2018 de revenus (le 24/04/2018, à 17:31)

OPTER POUR LA DÉMATÉRIALISATION

N'hésitez pas à choisir le "zéro papier" et retrouvez l'ensemble de vos documents dans votre espace particulier.

Choisir une option

TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIÈRE : VOUS N'AVEZ PAS ENCORE OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT ?

N'hésitez pas à adhérer au prélèvement mensuel ou au prélèvement à l'échéance pour le paiement de ces impôts.

Voir les options de paiement

26/03/2019

Olivier

DÉMATÉRIALISATION...


impots.gouv.fr
 Un site de la direction générale des Finances publiques

Monsieur OLIVIER
 Numéro fiscal : _____

Déconnexion

Tableau de bord > Mise à jour de vos coordonnées et options

Vos informations

■ Adresse électronique

Votre adresse actuelle : _____@free.fr

Nouvelle adresse électronique : _____

■ Mot de passe

Mot de passe actuel : _____

Nouveau mot de passe : _____ Confirmation : _____

■ Numéros de téléphone

Fixe : (+33)France _____ Portable : (+33)France _____

Vos options

■ Vos documents

Choisissez le « zéro papier » pour :

Votre déclaration de revenus
 Vos avis d'impôt sur le revenu
 Vos avis d'impôts locaux

Vous aurez accès à vos documents dans votre espace particulier et serez informé par courriel de leur mise en ligne.
 Vous paierez en ligne au prorata de vos prélèvements automatiques.

■ Préférences de communication

Vous souhaitez être informé de l'actualité vous concernant par :

Courriel SMS

Enregistrer

SIMULATION...

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes acomptes, consulter mes prélèvements...

Accéder



PAIEMENTS

Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.

Accéder



DOCUMENTS

Accéder à vos données personnelles des dernières années.

Accéder



SIMULATIONS

Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques, ou de votre impôt sur la fortune immobilière.

Accéder



DONNÉES PUBLIQUES

Consulter les statistiques, rechercher des transactions immobilières.

Accéder



ACHATS DE TIMBRES

Acheter des timbres fiscaux en ligne.

Accéder



QUESTIONS ?

Accéder

MES CONTACTS

Accéder

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...



impots.gouv.fr

un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil

Particulier

Professionnel

Partenaire

Collectivité

International

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...



Accueil > Particulier > Simulateurs

SIMULATEUR DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION POUR 2019

80 % des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020). En faites-vous partie ?

Cette simulation n'est qu'indicative : en effet, votre situation exacte sera déterminée chaque année sur la base de votre dernier revenu fiscal de référence et du nombre de part(s) de votre foyer.

Particulier - 03 décembre 2018

Accéder au simulateur

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

Simulateur de la réforme de la taxe d'habitation pour 2019

80% des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). En faites-vous partie ?

4 données à renseigner pour savoir si vous êtes éligible à la réforme de la taxe d'habitation et connaître votre gain indicatif¹ pour 2019.

Revenu fiscal de référence 2017 ² :	<input type="text"/>	ⓘ
Nombre de part(s) ² :	<input type="text"/>	ⓘ
Optionnel : Montant de votre taxe d'habitation 2018 :	<input type="text"/>	ⓘ
Avez-vous bénéficié de la réforme au titre de l'année 2018 ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	ⓘ

CALCULER

¹ Les projections sont réalisées sur la base du revenu fiscal de référence, du nombre de part(s) et du montant de taxe d'habitation indiqués. Votre situation réelle sera déterminée chaque année par l'administration fiscale en fonction de votre dernier revenu fiscal de référence et du nombre de part(s) de votre foyer.

² Le cas échéant, additionnez les données de l'ensemble des foyers occupant l'habitation.

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

SIMULATEUR DU REVENU EXCEPTIONNEL NET FISCAL

Vous pouvez utiliser ce simulateur si vous ne disposez pas d'un document établi par le payeur de votre revenu exceptionnel indiquant distinctement le montant imposable du revenu exceptionnel qui doit être déclaré à l'administration fiscale et si votre revenu exceptionnel ne constitue pas une rémunération perçue en qualité de dirigeant ou mandataire social.

Dans ce cas, vous devrez pouvoir fournir à l'administration fiscale, si elle le demande, le document mentionnant la nature, le montant et le paiement du revenu exceptionnel.

Particulier - 18 décembre 2018

Accéder au simulateur

SIMULATEUR DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Réaliser une simulation pour évaluer le montant mensuel qui sera prélevé par votre employeur.

Le simulateur détermine, à titre indicatif, le montant mensuel qui sera prélevé par votre employeur, **uniquement si vous résidez en France**.

Particulier - 20 décembre 2018

Accéder au simulateur

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

Simulateur du revenu exceptionnel net fiscal

Calculez votre revenu exceptionnel net fiscal :

Montant brut de votre revenu exceptionnel :

Votre qualité et la nature du revenu exceptionnel perçu (cocher un bouton) :

- Salarié cadre et non cadre (salaire, prime et autres rémunérations diverses liées au contrat de travail) relevant du régime général de la sécurité sociale ou d'un autre régime spécial de sécurité sociale
- Fonctionnaires titulaires (traitement, primes et indemnités diverses liées au statut) "traitement indiciaire et nouvelle bonification indiciaire"
- Fonctionnaires titulaires (traitement, primes et indemnités diverses liées au statut) "primes, indemnités, supplément familial de traitement et avantages en nature"
- Fonctionnaires contractuels (salaire, primes et rémunérations diverses liées au contrat de travail)
- Pensionnés (pensions de retraite ou invalidité)
- Bénéficiaires d'allocations chômage
- Bénéficiaires d'indemnités journalières maladie

CALCULER

SIMULATION...

SIMULATEUR DU REVENU EXCEPTIONNEL NET FISCAL

Vous pouvez utiliser ce simulateur si vous ne disposez pas d'un document établi par le payeur de votre revenu exceptionnel indiquant distinctement le montant imposable du revenu exceptionnel qui doit être déclaré à l'administration fiscale et si votre revenu exceptionnel ne constitue pas une rémunération perçue en qualité de dirigeant ou mandataire social.

Dans ce cas, vous devrez pouvoir fournir à l'administration fiscale, si elle le demande, le document mentionnant la nature, le montant et le paiement du revenu exceptionnel

Particulier - 18 décembre 2018

Accéder au simulateur

SIMULATEUR DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Réaliser une simulation pour évaluer le montant mensuel qui sera prélevé par votre employeur.

Le simulateur détermine, à titre indicatif, le montant mensuel qui sera prélevé par votre employeur, **uniquement si vous résidez en France**.

Particulier - 20 décembre 2018

Accéder au simulateur

SIMULATION...

CALCUL DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Calculez votre prélèvement à la source :

Montant de votre revenu mensuel imposable :
(revenu net imposable)



Taux de prélèvement à la source :

%

CALCULER

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

SIMULATEUR IMPÔT SUR LE REVENU

Utiliser le simulateur de calcul de l'impôt 2019 sur les revenus 2018, selon vos besoins :

- en version simplifiée ;
- en version complète.

Le simulateur détermine, à titre indicatif, le montant de votre impôt sur le revenu uniquement si vous résidez en France.

Particulier - 14 janvier 2019

Accéder au simulateur

SIMULATEUR DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

Réaliser une simulation pour évaluer vos dépenses avec le barème kilométrique

Particulier - 13 janvier 2017

Accéder au simulateur

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

⊙ CALCUL DE L'IMPOT 2019 SUR LES REVENUS 2018

Version : Janvier 2019

DÉCLARATION EN LIGNE : en 2019, tout le monde devra déclarer en ligne, quel que soit son revenu. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

PAIEMENT DE L'IMPÔT : en 2019, la loi rend obligatoire le paiement en ligne de tout avis d'un montant supérieur à 300 €.

► MODÈLE SIMPLIFIÉ

Il s'adresse aux personnes qui :

- déclarent des salaires (sauf revenus des associés et gérants art. 62 du CGI), des pensions ou des retraites, des revenus fonciers, des gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et de titres assimilés
- déduisent les charges les plus courantes (pensions alimentaires, frais de garde d'enfant, dons aux oeuvres ...)

► MODÈLE COMPLET (DECLARATION DE BASE + COMPLÉMENTAIRE)

Il convient à ceux qui déclarent, en plus des revenus et charges ci-dessus, des revenus d'activité commerciale, libérale, agricole, des revenus des associés et gérants art. 62 du CGI, des investissements dans les DOM-COM, des déficits globaux...

Vous retrouvez également toutes les rubriques présentes sur le modèle simplifié.

SIMULATION...

ACCUEIL

Recherche

ETAT CIVIL

Situation de famille
Lieu de résidence
Années de naissance
Parent isolé
Demi-part
Equipementaire
Pensions & charges
Enfants/votés/és

REVENUS

Revenus d'activité (1A) à (1C)
Frais réels (1AK à 1CH)
Pensions, retraites, rentes (1AS à 1D)
Pensions alimentaires (1AO à 1O)
Rentes viagères (1AR à 1D)
Revenus des valeurs et capitaux mobilières (20A à 20F)
Plus-values (30A à 31A)
Revenus fonciers (HE à 4H)
Revenus exceptionnels ou aléatoires (50A)
CHARGES

A déduire du revenu (60A à 60D)

Dons (7UD à 7VD)
Cotisations syndicales (TAC à 7AD)
Autres déductions (7DB)

⊙ CALCUL DE L'IMPOT 2019 SUR LES REVENUS 2018

Modèle simplifié

Le calcul qui va être effectué ne dépend que des données que vous allez indiquer. Il est purement anonyme et ne constitue en aucune façon une déclaration de revenus. Vos revenus et charges doivent être mentionnés en Euros sans les centimes.

Pour plus de détails concernant la mise en place du prélèvement à la source et le crédit d'impôt modernisation du recouvrement, cliquez ?

⊙ VOTRE ETAT CIVIL

⊙ Vous êtes :

Marier	Date du mariage (s'il a eu lieu en 2018)	X	jour	mois	2018 ?	<input type="radio"/>	M		
PACSé(e)s	Date du PACS (s'il a eu lieu en 2018)	X	jour	mois	2018 ?	<input type="radio"/>	O		
Vous êtes mariés ou pacsé(e)s et vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2018									
(Attention vous ne pouvez opter pour cette imposition séparée que si vous vous êtes marié ou avez conclu un PACS en 2018, vous devez alors indiquer une situation de famille ("Célibataire", "Divorcé" ou "Veuf") et indiquer une date de mariage ou de conclusion du PACS en 2018 et cocher la case B).							<input type="checkbox"/>	B	
Célibataire (ou vivant en union libre)								<input checked="" type="radio"/>	C
Divorcé(e) ou séparé(e)	Date du divorce, de la séparation ou de la rupture du PACS (s'il ou elle a eu lieu en 2018)	Y	jour	mois	2018 ?	<input type="radio"/>	D		
Veuf ou veuve	Date du décès du conjoint ou de votre partenaire lié par un PACS (s'il a eu lieu en 2018)	Z	jour	mois	2018 ?	<input type="radio"/>	V		

⊙ Vous vivez en :

Métropole	<input checked="" type="radio"/>
Guadeloupe, Martinique ou Réunion	<input type="radio"/>
Guyane, Mayotte	<input type="radio"/>

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

SIMULATEUR IMPÔT SUR LE REVENU

Utiliser le simulateur de calcul de l'impôt 2019 sur les revenus 2018, selon vos besoins :

- en version simplifiée ;
- en version complète.

Le simulateur détermine, à titre indicatif, le montant de votre impôt sur le revenu uniquement si vous résidez en France.

Particulier - 14 janvier 2019

Accéder au simulateur

SIMULATEUR DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

Réaliser une simulation pour évaluer vos dépenses avec le barème kilométrique

Particulier - 13 janvier 2017

Accéder au simulateur

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

CALCUL DES FRAIS KILOMÉTRIQUES

Votre moyen de transport :



Automobile



Deux roues > 50 cm³



Deux roues < 50 cm³

Puissance administrative :

3 CV et moins

4 CV

5 CV

6 CV

7 CV

Prix de revient (frais de garage exclus). Indiquez :

* Le kilométrage effectué dans l'année :

12000

CALCULER

Le montant de vos frais kilométriques s'élève à :

4848 €

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

SIMULATEUR DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Réaliser une simulation de calcul de votre IFI 2018.

Particulier - 05 avril 2018

Accéder au simulateur

SIMULATEURS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Impôt sur le revenu :

- > Simulateur de l'impôt 2018 sur les revenus de 2017
- > Simulateur de l'impôt 2017 sur les revenus de 2016
- > Simulateur de l'impôt 2016 sur les revenus de 2015
- > Simulateur de l'impôt 2015 sur les revenus de 2014
- > Simulateur de l'impôt 2014 sur les revenus de 2013
- > Simulateur de l'impôt 2013 sur les revenus de 2012
- > Simulateur de l'impôt 2012 sur les revenus de 2011

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) :

- > Simulateur ISF 2017

Particulier - 14 janvier 2019

26/03/2019

Olivier

SIMULATION...

Ⓢ CALCUL DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2018.....

Le calcul qui va être effectué ne dépend que des données que vous allez indiquer. Il est purement anonyme et ne constitue en aucune façon une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière. Votre base nette imposable et vos réductions d'impôt doivent être mentionnées en euros, sans les centimes.

DÉTAIL DU PATRIMOINE :

BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT :

Immeubles bâtis

- Résidence principale (après abattement) 9AA

- Autres immeubles bâtis 9AB

Immeubles non bâtis, parts de groupements forestiers ou fonciers

- Bois, forêts et parts de groupements forestiers 9AC

- Biens ruraux loués à long terme 9AD

- Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers 9BA

- Autres biens non bâtis 9BB

BIENS DÉTENUS INDIRECTEMENT :

- Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des immeubles bâtis (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation) 9CA

- Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des immeubles non bâtis (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation) 9CB

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS APRÈS APPLICATION ÉVENTUELLE DU PLAFONNEMENT DES DETTES :

- Dettes afférentes aux travaux réalisés 9GF

- Autres dettes 9GH

VERSEMENTS OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT :

- Investissements dans les PME et entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) réalisés jusqu'au 31/12/2017 :

• Investissements directs dans une société 9NE

• Investissements par société interposée (holding) 9NF

• Investissements par le biais de FIP 9MX

• Investissements par le biais de FCPI 9NA

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France 9NIC

- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un autre État européen 9NIG

PLAFONNEMENT

- Impôts dus au titre des revenus et produits 2017 9PR

- Revenus et produits de l'année 2017 (en cas de montant négatif, inscrivez "0") 9PX

IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTRANGER DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI 9RS

Olivier

ACHATS DE TIMBRES...

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Actualiser mon taux ou mes coordonnées bancaires, signaler un changement de situation de famille, gérer mes comptes, consulter mes prélèvements...

Accéder



PAIEMENTS

Accéder au paiement en ligne de vos impôts, factures locales et amendes. Suivre vos paiements d'impôts, adhérer au prélèvement à l'échéance ou mensuel et gérer vos prélèvements.

Accéder



DOCUMENTS

Accéder à vos données personnelles des dernières années.

Accéder



SIMULATIONS

Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques, ou de votre impôt sur la fortune immobilière.

Accéder



DONNÉES PUBLIQUES

Consulter les statistiques, rechercher des transactions immobilières.

Accéder



ACHATS DE TIMBRES

Acheter des timbres fiscaux en ligne.

Accéder



QUESTIONS ?

Accéder

MES CONTACTS

Accéder

26/03/2019

Olivier

ACHATS DE TIMBRES...

Questions fréquentes | Visite guidée



timbres.impots.gouv.fr
Achat de timbres fiscaux électroniques

Bienvenue

Ce site vous permet d'acheter des timbres fiscaux électroniques.

Je souhaite ...



Acheter un timbre électronique

Débuter l'achat



Demander le remboursement d'un timbre électronique

Accéder



Avoir de l'information sur le timbre électronique

Accéder

Les autres services de la DGFIP

- Les impôts
- Le plan cadastral
- Le télépaiement des services publics locaux
- Les amendes
- Les collectivités locales
- Les cessions immobilières de l'état
- Les pensions et retraites de l'état
- Les ventes domaniales
- Paiement de la redevance de l'épreuve théorique générale du permis de conduire

DÉCONNEXION...


Mon espace particulier
 impots.gouv.fr
 MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | **Déconnexion**

OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Mes contacts

€ Payer en ligne mes impôts

MES ÉVÉNEMENTS

CONSULTÉ | Visualiser PDF

Avis de taxe d'habitation-CAP 2018
 66 ST LAURENT DE LA SALANQUE

Mensualisé

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL
10 %
 Gérer mon prélèvement à la source

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

26/03/2019 | Olivier

DÉCONNEXION...


Mon espace particulier
 impots.gouv.fr
 MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | **Déconnexion**

OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Mes contacts

€ Payer en ligne mes impôts

MES ÉVÉNEMENTS

CONSULTÉ | Visualiser PDF

Avis de taxe d'habitation-CAP 2018
 66 ST LAURENT DE LA SALANQUE

Mensualisé

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL
10 %
 Gérer mon prélèvement à la source

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

DÉCONNEXION

Vous allez être déconnecté.

Annuler | **Confirmer**

26/03/2019 | Olivier

DÉCONNEXION...

Mon espace particulier

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Déconnexion

OLIVIER
N° fiscal :

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Achats | Mes contacts

Déconnexion

Déconnexion en cours, veuillez patienter...

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : TAUX ACTUEL

10 %

CONSULTÉ

Avis de taxe d'habitation-CAP 2018
66 ST LAURENT DE LA SALANQUE

Mensualisé

Visualiser PDF

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

26/03/2019

Olivier

2019 : la véritable mise en application

• Janvier 2019 : entrée en application du prélèvement à la source

Chaque mois, désormais, le montant de votre impôt sera directement déduit de votre salaire, allocation chômage ou pension de retraite. La somme sera indiquée clairement sur la fiche de paie.

• Printemps 2019 : déclaration annuelle de revenus

Cette tâche administrative restera incontournable année après année. Vous devrez donc déclarer (désormais sur Internet pour tout le monde) vos revenus de 2018. Vous obtiendrez dans la foulée votre nouveau taux de prélèvement applicable entre septembre 2019 et août 2020 (pas encore validé par le fisc à ce stade).

• Été 2019 : réception de l'avis d'imposition mentionnant le taux

Vous recevrez entre fin juillet et début septembre votre avis d'imposition mentionnant non seulement le montant de votre impôt mais aussi votre taux de prélèvement (tous deux validés désormais par l'administration fiscale).

L'année 2018 étant considérée comme une "année blanche" par le gouvernement, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt exceptionnel destiné à effacer les impôts dus pour les revenus de 2018. Les revenus exceptionnels (certaines primes par exemple) seront toutefois pris en compte dans le calcul de votre impôt.

• Été-automne 2019 : régularisation éventuelle (à la hausse ou à la baisse)

Si vous êtes concerné, vous aurez à payer un complément d'impôt dû pour les revenus exceptionnels de 2018. Vous obtiendrez à l'inverse un remboursement pour les réductions et crédits d'impôt liés aux dépenses de 2018.

2020 : un système qui devrait être bien rôdé**• Printemps 2020 : déclaration des revenus**

Comme chaque année, c'est à cette période que vous devrez déclarer vos revenus à l'administration fiscale afin qu'elle puisse calculer votre impôt. Vous obtiendrez immédiatement un avis et un taux qui resteront à valider par l'administration fiscale.

• Été 2020 : réception de l'avis

L'avis d'imposition calculé sur vos revenus de 2019 mentionnera le taux de prélèvement qui sera appliqué de septembre 2020 à août 2021 (pas encore validé par le fisc à ce stade).

• Été-automne 2020 : régularisations éventuelles

Si le total des prélèvements de 2019 est plus élevé que l'impôt réellement dû, le fisc vous remboursera le trop-perçu. Cela peut vous concerner par exemple si vous avez droit à des réductions ou des crédits d'impôt correspondant à des dépenses effectuées en 2019. Si le total prélevé en 2019 s'avère inférieur à l'impôt réellement dû, cela donnera lieu à un paiement du reliquat.

26/03/2019

Olivier

FIN

26/03/2019

Olivier